

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE VETRAZ-MONTHOUX - REVISION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°2026.218 en date du 17 septembre 2026, le Maire de VETRAZ-MONTHOUX a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

L'enquête publique se déroulera en mairie de VETRAZ-MONTHOUX, pour une durée de TRENTE-ET-UN (31) jours consécutifs, à compter du lundi 19 octobre 2026 à 9 h 00 au mercredi 18 novembre 2026 à 17 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit les lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le mardi de 8h30 à 12h00, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Cette révision a pour objet de :

- Préserver notre cadre de vie, l'atout majeur de notre territoire ;
- Répondre aux besoins des habitants de Vétraz-Monthoux ;
- Promouvoir le rayonnement économique de Vétraz-Monthoux ;

L'autorité compétente pour mener la procédure est la commune de VETRAZ-MONTHOUX, représentée par son Maire, Monsieur Patrick ANTOINE.

Madame Sophie BEZAULT, a été désignée en qualité de Commissaire-Enquêtrice par décision n° E26000082 / 38 de la première vice-présidente du Tribunal Administratif de Grenoble, en date du 24 juin 2026. Madame la commissaire-enquêtrice recevra le public à la mairie (2, chemin des Erables – 74100 VETRAZ-MONTHOUX) aux jours et horaires suivants :

- **Lundi 19 octobre, de 9h00 à 12h00 ;**
- **Samedi 31 octobre, de 9h00 à 12h00 ;**
- **Jeudi 12 novembre, de 14h00 à 17h00 ;**
- **Mercredi 18 novembre, de 14h00 à 17h00.**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable à la mairie de VETRAZ-MONTHOUX (sur support papier et sur un poste informatique), et sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/7603/>. Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie.

Le public pourra formuler ses observations :

- Sur le registre ouvert à cet effet, qui sera tenu à la disposition du public à la mairie de Vétraz-Monthoux, 2 chemin des Erables – 74100 VETRAZ-MONTHOUX ;
- Par courrier « A l'attention de Madame Sophie BEZAULT, Commissaire-Enquêtrice », à l'adresse suivante : Mairie de Vétraz-Monthoux – 2 chemin des Erables – 74100 VETRAZ-MONTHOUX ;
- Par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-7603@registre-dematerialise.fr;
- Sur le registre dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7603/>.

Ces observations seront annexées au registre par la commissaire enquêtrice. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7603/> et donc visibles par tous.

Le public pourra consulter le rapport et ses conclusions auprès du service de l'urbanisme de la commune de Vétraz-Monthoux (2, chemin des Erables) aux jours et heures habituels d'ouverture du service (lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le mardi de 8h30 à 12h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00) et en ligne à l'adresse suivante : www.vetraz-monthoux.fr. Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront mis à la disposition du public pendant une durée de 1 an.

Le projet de révision n°1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Le Maire : Patrick ANTOINE



